



Convocation a une formation sst

Par **davloulou**, le **20/11/2012 à 12:01**

bonjour, mon employeur (je suis agent de sécurité) m as programmé pour une formation sst , mais je suis dans l incapacité a m y rendre (mon épouse est enceinte de 8 mois et le centre choisi pour la formation se trouve a plus de 200 kilomètres de mon domicile et de mon site de travail) et je dois avancer les frais (hôtel , déplacement ,repas) qui pour la période (fin de mois) est impossible

ma question : est ce que je risque quelque chose si je ne me rend pas au rendez vous et quels sont mes recours?

ps : pour l anecdote, je suis déjà titulaire du sst et je devais passé le recyclage obligatoire en mai mais mon employeur ne m y a pas envoyé malgré mes nombreuses demandes.

c est urgent il me reste a peine 10 jours!!

merci de m envoyer vos réponses par mail directement: monaco.74@hotmail.fr

Par **P.M.**, le **20/11/2012 à 12:51**

Bonjour,

Si vous ne vous y rendez pas, l'employeur pourrait vous sanctionner surtout si vous le lui avez pas fait savoir par lettre recommandée avec AR les raisons que vous invoquez...